

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le 05 juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Bonsoir à tous, merci au public d'être venu, vous ne le regretterez pas, comme c'est le dernier Conseil avant les vacances, on va offrir un petit verre de l'amitié à la fin, je vais donc procéder à l'appel des présents.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Charlène BADINA, M. Guy BIZET, Mme Marie-Céline WIBAULT, Mme Christine ANTONI, M. Pino LEOTTA, M. Nicolas GARRESSUS, Mme Agnès PRIVAT, Mme Dominique MORIN, Mme Muriel DELECOURT, M. Pierre VIBET, M. Philippe CIUCIU, Mme Caroline LAFAYE, M. Alexandre FACCHIN, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Patrick GAMACHE, Mme Viviane GREINER, M. Philippe HAMON, M. Pascal AMRHEIN.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Roland JACQUIER (donne pouvoir à M. Alain LAMOUR), Mme Silvia THIEBAULT, (donne pouvoir à M. Philippe CIUCIU), M. Frédéric MANCEAU (donne pouvoir à M. Guy BIZET), M. Pierre-Éric HENRY, (donne pouvoir à Mme Martine THOMPSON), Mme Emilie GASPARD, (donne pouvoir à Mme Charlène BADINA), Mme Sophie MAILLART, (donne pouvoir à M. Patrick GAMACHE), M. Erick FAUVEL, (donne pouvoir à Mme Viviane GREINER), Mme Christelle POULIQUEN, (donne pouvoir à M. Philippe HAMON).

Le quorum est constaté.

SECRÉTAIRE : M. Guy BIZET

Monsieur LAMOUR : Tout d'abord, je vous prie de nous excuser pour l'absence du P.V du précédent Conseil Municipal, qui est rédigé mais que nous n'avons pas eu le temps de relire, on préfère vous donner un P.V relu et propre, qu'un P.V plein de fautes, dès qu'il sera prêt on vous le transmettra.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession, à savoir :

- N° 2017-021 signée le 15 mai 2017 – Signature d'un contrat d'engagement pour une animation d'une action jeux de société au club ados avec la Société Valis'à jeux et pour une dépense de 120,00 € TTC.
- N° 2017-022 signée le 15 mai 2017 – Signature d'un contrat d'engagement pour une animation multisports pour le club ados avec l'entreprise Sportigoo et pour une dépense de 1.000,00 € TTC.
- N° 2017-023 signée le 15 mai 2017 – Signature d'un contrat d'engagement avec l'entreprise Kapla pour une animation pour 50 enfants aux accueils de loisirs le 26 juillet 2017 et pour la somme de 560,00 € TTC.

- N° 2017-024 signée le 19 mai 2017 – Signature d'un contrat de partenariat avec l'entreprise Funny Park Location pour l'installation d'un parc de structures gonflables dans le parc du gymnase des Garences du 1er au 30 juillet 2017 et du 26 août au 10 septembre 2017 inclus.
- N° 2017-025 signée le 23 mai 2017 – Signature d'un contrat d'engagement avec l'auto-entreprise Récréation pour des séances de Yoga dans les écoles primaires pour l'année scolaire 2017-18 et pour une dépense de 1.080,00 € TTC.
- N° 2017-026 signée le 23 mai 2017 – Signature d'un contrat d'engagement avec l'auto-entreprise Récréation pour l'animation d'un atelier de couture pendant le festival du coquelicot et pour une dépense de 200,00 € TTC.
- N° 2017-027 signée le 01 juin 2017 – Signature d'un contrat d'engagement avec l'association Coin de Rue pour une animation musicale avec Mimi Pinson et son orgue lors du festival du coquelicot et pour une dépense de 260,00 € TTC.
- N° 2017-028 signée le 06 juin 2017 – Signature d'un contrat d'engagement pour la surveillance et la sécurité dans le cadre du festival du Coquelicot avec l'entreprise Elite-Protection-Sécurité pour une dépense de 273,77 € TTC.
- N° 2017-029 signée le 06 juin 2017 – Signature d'un contrat d'engagement avec l'association Art Thérapie Virtus pour l'animation d'un atelier lors du festival du Coquelicot et pour une dépense de 140,00 € TTC.
- N° 2017-030 signée le 07 juin 2017 – Signature d'une convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et de grandes bouteilles pour une durée de 5 ans avec la société Air Liquide et pour un montant de 236,00 € TTC.
- N° 2017-031 signée le 07 juin 2017 – Signature d'un contrat de maintenance et de vérification des postes de distribution à haute tension d'une durée d'un an avec la société ANSEM et pour un montant de 1.418,40 € TTC.
- N° 2017-032 signée le 19 juin 2017 – Signature du renouvellement de contrat avec la société Finance active pour assurer le suivi de la prospective financière pour une durée de 3 ans et pour un montant annuel de 4.092,96 € TTC.
- N° 2017-033 signée le 19 juin 2017 – Signature du renouvellement de contrat avec la société Finance active pour assurer le suivi de la gestion de la dette pour une durée de 3 ans et pour un montant annuel de 4.981,42 € TTC.
- N° 2017-034 signée le 21 juin 2017 Signature d'un contrat d'accompagnement pour le recrutement d'un responsable Ressources Internes avec la société Public et pour une dépense de 8.400,00 € TTC.
- N° 2017-035 signée le 22 juin 2017 Signature d'un contrat d'engagement avec l'association Zartmazon Music pour une animation musicale lors du festival du coquelicot et pour une dépense de 600,00 € TTC.

Je vais revenir, et je pense que je vais devancer votre question Monsieur GAMACHE, je vais revenir sur la décision 34, sur le contrat avec la Société Michael Page Public, pour le recrutement d'un responsable Ressources internes. Depuis que nous avons été élu, nous avons engagé une réorganisation

des services qui maintenant vont tourner avec 1 double objectif : améliorer la communication entre les services, rationaliser les services, et donc maîtriser les dépenses de fonctionnement, pour aboutir à une baisse des impôts, comme on s'y est engagés.

Les services vont être réorganisés autour de 4 pôles :

- Urba, Services Techniques,
- Administration Générale, service à la Population,
- Culture, Enfance, Loisirs,
- Finances, Ressources Humaines.

C'est sur ce pôle que nous souhaitons recruter un directeur et nous avons recours à la société Michael Page Public, car c'est un profil qui n'est pas facile à trouver, c'est-à-dire quelqu'un qui soit à la fois compétent dans le domaine des Finances et des Ressources Humaines et c'est quelqu'un dont la commune a absolument besoin, la commune n'a jamais eu, soyons clairs, n'a jamais eu de vraies compétences dans le domaine des Finances depuis très très longtemps et il est grand temps d'avoir une vraie compétence Finances, c'est-à-dire pas seulement le suivi du budget ou le suivi de la comptabilité, mais la capacité à analyser les budgets, à alerter en cas de dérive et donc à maîtriser vraiment les budgets. Et en matières de Ressources Humaines, nous avons une compétence qui est plutôt administrative c'est-à-dire liée aux fiches de payes etc.... au suivi des grades etc..., mais il manque une vraie compétence en matière de gestion des compétences, de gestion des carrières que l'on n'a pas. C'est donc cette personne que nous recherchons et parce que c'est un profil un peu compliqué à trouver que nous avons fait appel à un cabinet de recrutement. Monsieur GAMACHE ?

Monsieur GAMACHE : Je voulais intervenir quand même là-dessus, parce qu'il n'y a pas très longtemps il y a eu une campagne électorale et vous aviez largement communiqué que dans votre équipe vous aviez un expert, ce qui est le cas d'ailleurs, donc on se demande l'intérêt de recruter quelqu'un extérieur, apparemment vous voulez quelqu'un d'hyper compétent pour une commune comme LONGPONT-SUR-ORGE, je pense que vous avez largement le personnel compétent en interne adossé à votre expert d'une part, d'autre part dans les décisions précédentes la 32 et la 33, vous venez de renouveler, je crois que c'est une bonne chose, le contrat avec Finance Active et avec Finance Active vous avez la possibilité d'avoir des conseils également d'un expert externe plus un logiciel qui vous donne un suivi vraiment très performant, alors, vraiment c'est quand même étonnant et en tout état de cause même si vous souhaitiez recruter cet expert dans le cadre du personnel, puisque vous en avez déjà un en tant qu'élus, et bien vous aviez toutes les compétences au niveau des élus, également pour le recruter directement comme ça c'est toujours fait, sans passer par un cabinet à 8.400,00 €, je crois que ça ne va pas dans le sens d'une économie des dépenses, je pense que c'était inutile.

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR laissez-moi vous dire mon étonnement quant au fait que vous venez de dire qu'il n'y a jamais eu à LONGPONT-SUR-ORGE, il y avait quelqu'un qui avait des compétences financières. Il semble que celle qui fut de 2014 à 2017 votre chef de file c'est-à-dire Madame ANTONETTI était quand même directrice financière d'une commune et avait quand même des compétences financières reconnues, d'ailleurs vous ne l'avez jamais contesté quand elle était en exercice. Et effectivement je trouve que c'est une dépense inique, une véritable gabegie de l'argent public que de dépenser 8.400,00 € surtout que vous avez votre Maire Adjoint aux Finances qui a quand même toute compétence pour pouvoir recruter quelqu'un, procéder à des auditions, à une sélection de candidats pour exercer ces fonctions, donc c'est vraiment 8.400,00 € de jeter je dirais aux orties nous

qui avons en 2016 vraiment économisé sou après sou pour arriver à l'excellent résultat de fin d'année de 1.049.000,00 € d'excédent de fonctionnement. Je vous le rappelle, je trouve ça quand même très surprenant, pour les dépenses, pour la gestion de la dette. Nous avons pris aussi nos renseignements par extérieur, votre Maire Adjoint aux Finances a des compétences reconnues je crois qu'il était administrateur en Seine et Marne et assurait la gestion des collectivités, il a toute compétence pour suivre la gestion de la dette. A moins de contracter de nouveaux emprunts, la dette va au fur et à mesure diminuer comme vous l'avez d'ailleurs annoncé lors d'un récent Conseil Municipal puisque vous avez pour objectif 6,1 millions d'endettement de la commune. Je crois que c'est au premier janvier de l'année prochaine, corrigez-moi si je me trompe, c'est en 2018. Voilà, donc effectivement vous devriez faire usage du personnel de qualité que vous avez sur la mairie plutôt qu'aller dépenser des sommes astronomiques, parce que 8.400,00 € pour les Longipontains c'est une somme qu'ils vont juger à mon avis astronomique, donc je le regrette Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Monsieur GAMACHE, Monsieur HAMON, ce n'est pas à vous que je vais apprendre que les élus passent et ne restent pas forcément et je pense que c'est l'un des problèmes que vous avez rencontré au cours de votre mandat Monsieur HAMON de ne pas avoir eu dans l'administration des gens capables de vous alerter sur la dérive des dépenses de fonctionnement et des dépenses de la commune. Donc, oui nous avons un élu qui est extrêmement qualifié pour ça, mais il me paraît important notamment dans une phase où on réorganise l'administration, c'est-à-dire que là on part sur une organisation solide qui permettra aux services de travailler, de communiquer ensemble, ça me paraît extrêmement important de doter la commune d'une compétence finances, je ne dis pas que les gens qui s'occupaient des finances jusqu'à présent n'étaient pas compétents, ils avaient leurs compétences, ce dont la commune a besoin, c'est de quelqu'un qui est capable d'analyser plus à fond les budgets, d'alerter quand il y a des dérives et également de proposer des solutions quand il y a des problèmes financiers. Nous souhaitons doter la commune de cette compétence. Alors 8.400,00 €, je suis d'accord avec vous, c'est une somme importante, c'est d'ailleurs ce que je disais à Madame la Directrice Générale des Services, dans une vie future je pense que je serai consultant. C'est effectivement une somme très importante, mais c'est un profil qui n'est pas seulement financier, qui est à la fois Finances et Ressources Humaines qui n'est pas simple à trouver et sur lequel nous n'avons pas le droit à l'erreur, voilà pourquoi nous avons décidé d'engager 8.400,00 € dans ce recrutement. Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Juste un petit rappel, votre Maire Adjoint aux finances n'est pas capable de recruter une personne ? Il était administrateur financier en Seine et Marne, il n'est pas capable lui, avec quelques membres de votre équipe de recruter quelqu'un de compétent ? On est obligé de dépenser 8.400,00 € pour ça, vous vous rendez compte Monsieur LAMOUR, si c'était 1.000,00 € ou 1.500,00 € on ne vous en tiendrait pas grief, mais 8.400,00 €.

Monsieur LAMOUR : Figurez-vous que oui, il a commencé à actionner ces réseaux pour essayer de trouver quelqu'un, mais il n'a pas non plus vocation à être recruteur pour la commune et encore une fois c'est un métier de recruter les gens, c'est un vrai métier, c'est un profil, un double profil Ressources Humaines et Finances, si, à la limite il n'y avait eu que l'aspect financier, je pense que nous n'aurions pas eu recours à un cabinet de recrutement, c'est cette double casquette qui nous a amené à avoir à faire à un groupe de recrutement, maintenant que vous me disiez que c'est une grosse somme, c'est une somme importante, je suis d'accord avec vous, et je suis d'accord avec vous que Michael Page prend cher, ça je suis d'accord. Mais c'est au moins un cabinet avec lequel on n'a à peu près, pas des certitudes, parce que la certitude n'est pas de ce monde, mais de bonnes garanties de recruter la bonne personne. D'autres questions ? Donc je passe à la lecture de l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Modification délibération n° 036/2015 en date du 11 mai 2015 relative à la liste des emplois donnant lieu à l'attribution de logements.

Rapporteur Alain LAMOUR

2. Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur Alain LAMOUR

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DU PATRIMOINE

3. Débat du Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Rapporteur Martine THOMPSON

ENFANCE, LOISIRS ET CULTURE

4. Tarifs des prestations municipales dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune pour la semaine du 3 au 7 juillet 2017.

Rapporteur Charlène BADINA

5. Rythmes scolaires pour l'année 2017/2018.

Rapporteur Charlène BADINA

6. Approbation du règlement intérieur du Pôle Culture -Enfance - Loisirs.

Rapporteur Charlène BADINA

7. Tarifs des prestations municipales dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune pour l'année scolaire 2017-2018.

Rapporteur Charlène BADINA

8. Vote des tarifs d'inscription à l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2017/2018.

Rapporteur Muriel DELECOURT

Questions diverses

I – MODIFICATION DÉLIBÉRATION N° 036/2015 EN DATE DU 11 MAI 2015 RELATIVE À LA LISTE DES EMPLOIS DONNANT LIEU À L'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS –

Rapporteur Alain LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Par cette délibération le Conseil Municipal a arrêté la liste des emplois communaux assortie d'une concession de logements de fonction par nécessité absolue de service, suite au décret n° 2012-752 du 2 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logements pour l'État.

Aujourd'hui, la liste établie en 2015 doit être modifiée car il convient d'y intégrer le site du Conservatoire et de la Médiathèque, en effet, ce site, pour des raisons de sécurité et de responsabilité auprès des usagers nécessite la présence d'un gardien.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de mettre à jour la délibération n° 036/2015 datant du 11 mai 2015 ainsi que les décisions individuelles d'attributions, telles que proposées ci-dessous :

Liste des emplois donnant droit à un logement de fonction tenant à la nécessité absolue de service :

- ✓ Gardien du site des Échassons (groupe scolaire et salle polyvalente), rue André Chermette,
- ✓ Gardien du site des Garennes (équipements sportifs), chemin des Osiers;
- ✓ Gardien du site de Lormoy (groupe scolaire), rue de Lormoy;
- ✓ Gardien du site de la médiathèque et du conservatoire communal, bâtiment communal), 26 rue de Lormoy.

Les autres dispositions de la délibération n°036/2015 en date du 11 mai 2015 restent inchangées. Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, en quoi l'évolution de la situation Longipontaine nécessite-t-elle un gardien à l'école de musique et à la médiathèque, parce que, dans le passé, jamais un gardien ne s'est avéré nécessaire, il n'y a pas eu de cambriolage, pas de problème majeur. Bon, on sait tous qu'il y a un logement vacant au-dessus du conservatoire de musique est-ce que c'est lié à ça ? Et quelle personne souhaitez-vous faire bénéficier de ce logement ? Parce que je vous avoue que je ne vois pas la nécessité d'un gardien surtout que sur le site de l'école de Lormoy il y a déjà un gardien et ça se trouve à 50 m, si ce gardien devait fermer les portes et vérifier les locaux sa proximité immédiate du site permettrait très facilement de réaliser ces vérifications.

Monsieur LAMOUR : C'est effectivement lié au logement et d'ailleurs celui qui est sur le site de Lormoy va quitter le logement pour s'installer au-dessus et c'est une façon aussi encore une fois de rationaliser les services, puisqu'il va pouvoir s'occuper de tout l'entretien de l'école de musique et de la médiathèque, même si pour la médiathèque les frais sont remboursés, il va pouvoir s'occuper de tout ce site. Voilà, donc c'est le gardien qui est à Lormoy qui passe à l'école de musique.

Monsieur HAMON : Et que devient donc le logement de l'école de Lormoy ?

Monsieur LAMOUR : Pour l'instant il est vacant.

Monsieur HAMON : Je vous rappelle que nous avons engagé des dépenses de rénovation énergétique très très importantes sur ce logement, je n'ai plus le montant en tête mais nous avons fait changer toutes les fenêtres, nous avons mis du double vitrage partout sur ce pavillon, nous avons aussi changé la porte d'entrée de manière à ce que la personne qui réside dans ce logement ait le moins de charges de chauffage à payer, c'est encore en mon sens de la gabegie d'argent public, on rénove totalement un logement à la demande de l'occupant qui habite dans un pavillon avec un petit jardin et cette personne se retrouve demain dans un appartement, de mémoire ce logement n'est pas correctement isolé, il n'y a pas de double vitrage, je ne comprends pas bien la logique de cette démarche.

Monsieur LAMOUR : Madame GREINER ?

Madame GREINER : Oui, en fait je voulais une précision est-ce que du coup c'est bien le même gardien qui fait les 2 sites ?

Monsieur LAMOUR : C'est le même gardien qui fait les 2 sites. Le logement vacant qui a été rénové de toute façon une rénovation c'est jamais perdu et je vous rassure je ne pense qu'il ne va pas rester vacant très longtemps, parce que la politique de la municipalité, surtout en région parisienne, n'est pas de laisser des logements vacants.

Monsieur HAMON : Pouvez-vous aller plus avant Monsieur LAMOUR, si vous avez déjà une idée ?

Monsieur LAMOUR : Non je n'ai pas d'idée, mais je vous dis que notre politique c'est de ne pas laisser un logement vacant. Il y a d'autres utilisations qui peuvent être faites, il y a eu des demandes par exemple de répétitions de groupes de jeunes, je ne sais pas, il y a plein de demandes, il y a aussi des agents qui habitent très loin qui cherchent éventuellement un logement à qui on pourrait l'attribuer contre loyer bien sûr, donc ne vous inquiétez pas le logement ne va pas rester très longtemps vacant. Mais je ne peux pas vous dire à ce jour à quoi il sera occupé.

Monsieur GAMACHE : Du coup on ne comprend pas cette permutation entre Lormoy, je ne comprends pas. Vous trouvez qu'un logement vacant qui va être celui de Lormoy, enfin vous permutez mais pourquoi cette permutation, je ne comprends pas ?

Monsieur LAMOUR : Parce que le logement de Lormoy était trop grand par rapport à la fonction exercée. Voilà.

Madame GREINER : Et du coup est-ce qu'il y aura toujours des logements d'urgences disponibles sur la commune ?

Monsieur LAMOUR : Oui, bien sûr. C'est au vote.

VOTE : Pour la modification délibération n° 036/2015 en date du 11 mai 2015 relative à la liste des emplois donnant lieu à l'attribution de logements, **à la majorité absolue.**

7 ABSTENTIONS : M. Patrick GAMACHE, Mme Viviane GREINER, M. Erick FAUVEL, Mme Sophie MAILLART, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN),

II – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – Rapporteur Alain LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Donc, je vous propose dans la :

➤ **FILIÈRE ANIMATION :**

SUPPRESSION	CRÉATION
1 adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1 animateur

C'est une promotion interne.

➤ **FILIÈRE ADMINISTRATIVE :**

SUPPRESSION	CRÉATION
	1 attaché territorial
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 attaché territorial

Création d'un attaché territorial lié au poste que nous recherchons, dont nous avons parlé au début.

Suppression d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe et la création d'un attaché territorial qui correspond à une promotion interne d'un agent qui de plus sera à la tête du pôle Administration Générale et Service à la Population. Monsieur GAMACHE ?

Monsieur GAMACHE : Là encore, on ne comprend pas, vous annoncez une restructuration pour l'instant on ne voit pas le cadre de votre orientation, on voit des petits morceaux par ci par là, en tout état de cause, il me semble qu'il faut regarder, comment dirais-je, ce n'est pas parce que le personnel passe des concours qu'automatiquement c'est un droit de se voir octroyer un poste de niveau supérieur, je crois que c'est l'intérêt de la commune qui doit primer, si cela correspond à un besoin de la commune pourquoi pas, si ça ne correspond pas au besoin de la commune, la règle c'est que les personnes qui veulent obtenir ce grade supérieur, ce qui est parfaitement légitime par ailleurs, et bien l'exerce en postulant dans d'autres collectivités. Donc ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, enfin, là on va se retrouver avec beaucoup d'attaché de catégorie A, donc une masse salariale qui non ne va pas diminuer mais augmenter c'est tout le contraire de ce qu'il faudrait faire.

Monsieur LAMOUR : Sur cette agent qui vient d'avoir une promotion d'Attachée Territoriale, effectivement nous aurions pu lui demander de quitter la commune pour aller obtenir son poste d'attachée il se trouve qu'elle est assez proche de la retraite et il se trouve que c'est quelqu'un dont nous avons besoin puisque nous venons de la nommer, ce n'est pas lié d'ailleurs à sa promotion puisqu'elle avait été nommée au poste de responsable du pôle administration générale et service à la population avant d'obtenir cette promotion, donc, pour nous il était important que cette agent reste dans la collectivité. Maintenant sur la masse salariale globale, je tiens quand même à vous dire que depuis que nous avons été élus, 1 agent de maîtrise des Services Techniques a quitté la commune et ne sera pas remplacé, 1 agent administratif va quitter la commune et ne sera pas remplacé, donc il y a 2 postes qui vont disparaître et qui ne seront pas remplacés, donc nous sommes bien dans une logique de réduction de la masse salariale. Pendant que j'y suis, j'en profite pour vous annoncer que le responsable des Services Techniques quitte la commune et part à Épinay-sur-Orge, par contre lui sera quand même remplacé parce que l'on a besoin d'un responsable des Services Techniques, donc

globalement, oui il y a un poste d'attaché, oui il y a une promotion d'attaché, mais globalement il y a 2 postes qui ne sont pas remplacés, donc la masse salariale ne va pas absolument pas augmenter elle va même sûrement baisser.

Monsieur HAMON : Oui, Monsieur LAMOUR, l'annulation de la baisse d'impôts de 10 % que nous avons voté en février de cette année, vous dégage une marge de manœuvre phénoménale en matière de budget de fonctionnement puisque vous devriez dégager en fin d'année, compte tenu de la baisse de dotation globale de fonctionnement, environ 1 million d'euros d'excédent de fonctionnement si vous ne laissez pas déraiper vos dépenses de personnel, à la différence de l'autre groupe d'opposition, moi je me félicite que les qualités professionnelles d'un fonctionnaire qui a toujours fait son travail quelle que soit la majorité en place, les missions remplies par cette personne sont irréprochables en matière notamment de commission d'appels d'offres, tout ce qui était marchés publics etc... Moi, je me félicite que cette personne ait été reçue par le C.I.G au grade d'attachée et je me félicite aussi que la commune récompense ses bons fonctionnaires par une nomination sur place et ça c'est un point essentiel qui nous différencie de l'autre groupe d'opposition, moi je récompense les fonctionnaires sur leurs qualités professionnelles et en aucun cas leur appartenance politique ne doit être prise en compte sur leurs avancements de carrière ou pas et sur le fait qu'on leur demande de quitter la commune ou pas, donc je dis bravo à cette fonctionnaire et je lui souhaite tout le succès pour sa carrière à venir.

Monsieur LAMOUR : Monsieur GAMACHE ?

Monsieur GAMACHE : J'ai le droit de rire, Monsieur HAMON qui récompense, on peut s'étrangler, plus sérieusement, Oui, je ne savais pas qui c'était, maintenant je sais qui c'est, vous voyez comme quoi moi je n'ai pas d'arrière-pensée sur les personnes, contrairement à ce que voudrait affirmer Monsieur HAMON, moi je ne pratique pas la langue de bois, vous me connaissez je dis ce que j'ai à dire quand j'ai envie de le dire, sans m'attaquer jamais aux personnes, jamais on ne pourra me prendre en défaut d'attaquer une personne, surtout par rapport à des considérations politiques Monsieur HAMON, vous feriez mieux de vous regarder dans une glace, pour ça, parce que les propos que l'on a entendu sur vous, sur le personnel, les grèves du personnel à répétition quand vous étiez Maire, je crois qu'un petit peu de modestie vous ferait du bien.

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Eh bien, écoutez, il suffit de demander l'avis du personnel, de le consulter et notamment de Mathilde DUTHU, dont on m'a reproché d'avoir titularisé ce fonctionnaire qui a d'excellentes qualités professionnelles, ça prête à rire, je pense qu'il y a des gens qui ont la haine des fonctionnaires ici dans cette salle et bien écoutez qu'ils assument au moins leurs propos et qu'ils ne les prêtent pas à d'autres.

Monsieur LAMOUR : Bien, est-ce que nous pouvons passer au vote ?

VOTE : La modification du tableau des effectifs, **à la majorité absolue.**

5 ABSTENTIONS : M. Patrick GAMACHE, Mme Viviane GREINER, M. Erick FAUVEL, Mme Sophie MAILLART, M. Jean-Jacques SCHERCHEN)

III – DÉBAT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.) – Rapporteur Martine THOMPSON.

Monsieur LAMOUR : Juste en introduction, je vous explique un peu, quelle a été notre démarche, pendant la campagne électorale, nous avons dit qu'il y avait des points positifs dans la révision du P.L.U. qu'a menée l'équipe précédente et que nous souhaitions continuer ce travail en reprenant les points positifs, il y avait juste un petit bug de départ, c'était le taux de logements sociaux qui était prévu dès le départ, qui était de 20 %, or, la loi fixe à 25 %, alors il y avait eu une dérogation parce que nous étions liés à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, mais depuis que nous avons rejoints l'Arpajonais, celui-ci étant beaucoup moins exemplaire en matière de logements sociaux, la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne est soumise également aux 25 %. Donc le P.A.D.D. que l'on vous propose ce soir est finalement assez proche, on est obligé de redémarrer au P.A.D.D. à cause de ce chiffre, il est assez proche de celui qui avait été proposé par l'équipe précédente, mais on n'est obligé de réajuster les chiffres par rapport à ces 25 %, donc je vais laisser le cabinet qui nous accompagne vous présenter ce P.A.D.D.

Bonsoir tout le monde, effectivement comme l'a introduit Monsieur le Maire, donc nous avons mis en place courant 2015 un P.A.D.D. qui portait 5 grandes orientations. Entre temps la loi Égalité, Citoyenneté II, nous a fait revenir sur le pourcentage de 25 %, en termes de logements conventionnés et qu'à ce titre-là, il convenait d'ajuster sur ce point spécifiquement le P.A.D.D. qui avait été débattu en 2015 et donc nous avons continué en fait le fil des linéaires de requalification, alors nouveau projet de P.A.D.D. est un bien grand mot puisque Monsieur le Maire l'a dit, c'est juste cette partie programmatique du fait de cette loi de début d'année qui nous contraint à revoir certains objectifs et nous avons bien évidemment aussi positionné la présentation du projet le 15 juin dernier auprès des services de l'État, les personnes publiques associées et ce soir nous sommes sur le rendez-vous du débat complémentaire du P.A.D.D. de LONGPONT-SUR-ORGE, qui maintient finalement ces 5 grands axes, donc ça j'ai un peu avancé, c'est le passage justement de cette nécessité, mais on va revenir sur les objectifs de modération, on a 5 grands axes finalement qui étaient déjà portés dans le P.A.D.D., donc un premier axe qui a amélioré la qualité de l'environnement des paysages et du cadre de vie avec 6 orientations :

- ✓ Améliorer la qualité, le confort, la sécurité et le partage de l'espace public,
- ✓ Préserver et mettre en valeur les atouts paysagers, patrimoniaux et environnementaux,
- ✓ Préserver la biodiversité en renforçant la présence de la nature et des milieux écologiques, grâce à la constitution d'une trame verte et d'une trame bleue,
- ✓ Assurer un traitement qualitatif des entrées de ville du territoire,
- ✓ Encourager la restauration et la reconstitution des espaces naturels afin d'y prévoir une meilleure relation entre les espaces urbanisés et ce même milieu naturel,
- ✓ Protéger et valoriser le patrimoine qu'il soit bâti ou non bâti.

Comme il a été fait dans le P.A.D.D. débattu précédemment, nous sommes restés sur les mêmes organisations finalement du P.A.D.D. avec ici les aménagements d'entrées de ville que vous pouvez voir sur les différentes entrées de ville du territoire. Vous aviez aussi la préservation et la valorisation du petit patrimoine qui, pas de façon exhaustive est positionné avec des petites pastilles on ne voit pas très bien malheureusement sur l'écran, la préservation du caractère Guiperreux architectural traditionnel donc sur nos secteurs de quartiers anciens, vous pouvez ici contre apercevoir Guiperreux,

le Centre et le Mesnil notamment, l'aménagement des trames bleues ici que vous pouvez voir avec peut être une nouveauté menée par le S.I.V.O.A. sur la résurgence du RU Gaillard, si je ne me trompe pas, voilà c'est le seul complément au sein de cette carte. La résurgence c'est cette partie appelée par le S.I.V.O.A. RU Gaillard. Nous avons donc maintenu les protections de la valorisation de ces grands ensembles naturels que vous voyez ici et puis donc sur cet axe que vous voyez c'était intitulé périmètre de restructuration d'altération visuelle parce que c'est un débat d'actualité qui était déjà dans le cadre du précédent P.A.D.D. et qu'il l'est aussi actuellement. Nous avons la protection du site de haute valeur ajoutée c'est le secteur que vous voyez ici, au centre de la commune et enfin, le projet de P.A.D.D. de ce soir maintient les cônes de vues les perspectives visuelles qui avaient été identifiées précédemment. Donc là c'est je dirais l'interaction de la partie graphique des grandes orientations décrites dans le dossier papier qui vous a été remis et vous aurez la liberté de voir que les éléments n'ont pas évolué, si ce n'est les éléments programmatiques que nous vous détaillerons en fin d'exposé.

Deuxième axe, développer la commune de façon adaptée aux besoins des populations existantes et à venir avec 8 objectifs :

- ✓ Affirmer la place des centres anciens notamment du centre bourg porteur d'identité,
- ✓ Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain,
- ✓ Développer un urbanisme durable et de qualité,
- ✓ Répondre à la demande en logements dans une véritable logique de parcours résidentiels, autrement dit aussi, habiter autrement,
- ✓ Assurer le déploiement d'une véritable mixité sociale urbaine et on est bien au cœur de ces deux éléments là, par rapport à notre logique de 25 % de logements sociaux qui s'impose à nous de nouveau depuis le début d'année,
- ✓ Adapter les équipements publics aux besoins de la population actuelle et celle à venir,
- ✓ Permettre un renforcement urbain en adéquation avec les différents modes de déplacement,
- ✓ Œuvrer pour la réduction des risques et des nuisances.

Donc, là aussi, une cartographie de principe qui reprend les bases du P.A.D.D. initial avec nos coupures d'urbanisation vous voyez ici indiqué en tireté les enveloppes ici de secteurs d'urbanisation future programmée, on l'a en différents endroits comme vous pouvez le constater, nous avons également un secteur faisant l'objet d'un projet de restructuration globale on en a tous entendu parler c'est le secteur de la Grange aux Cercles qui a aussi un lien avec le projet de la mise en place d'un transport en commun en site propre dans les années à venir et puis nous avons identifié également ici vous les devinez, les supports pivots des équipements publics, puisqu'un des objectifs est de permettre l'évolution des équipements en termes de normes, en termes de besoins par rapport aux besoins de la population actuelle et à venir.

Le troisième axe est un axe économique comme il l'était initialement : optimiser le modèle économique, travailler à son insertion dans le tissu à sa contribution à la vie locale avec trois grandes orientations :

- ✓ Diversifier le modèle économique local,
- ✓ Améliorer la qualité environnementale et paysagère, des zones d'activités existantes,

- ✓ Conforter le commerce de proximité,
- ✓ Préserver et développer puis valoriser l'agriculture en tant que filière économique,
- ✓ Développer les filières économiques complémentaires.

Donc, là aussi, une carte de synthèse qui reprend les grandes lignes forces du P.A.D.D. avec les polarités de commerces de proximité qui sont représentées par cet aspect graphique, les éléments de l'agriculture qui sont hachurés sur différentes parties du territoire et nous avons aussi des reconquêtes de terres agricoles qui sont plus ce secteur-là spécifiquement, donc voilà pour la partie économique, sachant qu'en terme de déclinaison c'est quelque chose qui va se retrouver beaucoup plus dans l'écriture réglementaire du P.L.U. que sur la partie cartographique du plan de zonage.

Avant dernier axe, celui-ci traite de la mobilité, notamment, donc il s'agit de développer la multi modalité et favoriser de nouvelles mobilités respectueuses du cadre naturel mais aussi vecteur de découvertes, avec 5 orientations :

- ✓ Mettre en œuvre une offre complémentaire et écoresponsable de déplacement,
- ✓ Développer, organiser le mariage des sentiers doux, les circulations douces à la fois piétonne et cyclable,
- ✓ Œuvrer pour une amélioration de l'offre en transports collectifs,
- ✓ Développer des itinéraires thématiques de découverte ou redécouverte de notre patrimoine,
- ✓ Assurer une bonne gestion des différents modes de déplacements et la question au cœur de cela, c'est la question et la gestion du stationnement et de la sécurisation des axes principaux.

Alors, bien évidemment sur cet axe-là, la commune n'a pas compétence globale en terme de déplacement mais elle se veut promoteur finalement et acteur à part entière dans les commissions adéquates, pour défendre notamment sur l'amélioration des transports collectifs qui est un problème épineux dans notre région.

Donc, vous avez ici l'organisation du schéma de principe, avec ici le fait de relier au mieux les différents quartiers de la commune, nous avons positionné ici par rapport au projet qui nous avait été expliqué par le Syndicat Mixte le linéaire avec les stations envisagées du transport en commun en site propre, nous avons également un traitement des points, je dirais, difficiles en terme de circulation qui sont identifiés par cette petite bande jaune et à la fois du ponctuel où là il y a des enjeux en terme de gestions des flux et de sécurisation du trafic. Nous avons également porté sur cette carte de synthèse les cheminements, donc à la fois la valorisation de la promenade des bords de l'Orge mais aussi en support de nos trames vertes et bleues présentées dans la première cartographie, l'aménagement de cheminements piétons justement, bénéficiant de ce support de trames naturelles qu'elles soient vertes ou hydrauliques.

Le dernier axe lui, il n'aura pas de cartographie puisqu'il est plutôt thématique c'est prendre en compte les enjeux du 21^{ème} siècle et revoir le modèle de consommation énergétique, dont 4 objectifs :

- ✓ Participer à la production d'énergie propre et concourir à la recherche de l'excellence énergétique,
- ✓ Économiser la ressource en eau et les ressources naturelles du territoire,

- ✓ Mieux Gérer la politique de réduction et de recyclage des déchets,
- ✓ Favoriser les constructions répondant aux critères de la haute qualité environnementale et de la performance énergétique.

Et là aussi, en ce sens on est aidés par des textes de loi, par des décrets qui viennent enrichir un petit peu à la fois le code de l'urbanisme surtout le code de la construction et de l'habitat où sont mis en place aussi des mesures de bonus de constructions par rapport à des respects en terme de constructibilité qui soient liées à une haute préoccupation environnementale et énergétique.

Pour conclure, sur ces 5 grandes orientations, elles n'ont pas évolué par rapport au débat de juin 2015, c'est plutôt sur la partie programmatique comme on vous l'a dit. Lorsque le P.A.D.D. avait été débattu en 2015, nous étions assujetti au respect réglementaire de 20 % de logements sociaux par rapport au déficit que l'on a actuellement. Depuis janvier 2017, nous sommes revenus à un pourcentage de 25 % qui a conduit finalement à revoir la portée programmatique de ce P.A.D.D. et qui nous conduit effectivement à faire un nouveau débat complémentaire, puisque rester sur l'ancien on n'aurait pas été en compatibilité et ça aurait pu être préjudiciable au moment de l'arrêt de projet.

Sur la première ligne, vous avez le courrier de la Préfecture qui fait un point en début de chaque année, donc, on a profité pour vous présenter ce point qui a été communiqué en mairie le 23 février de cette année, donc avec un nombre de logements sociaux de 178 au décompte de la Préfecture, donc sur nos 2.657 logements soit finalement un pourcentage de logements sociaux, on va dire à ce jour d'un peu plus de 7 %, on est effectivement loin des 25 %, alors on était déjà un peu loin des 20 % initialement, mais on est encore plus loin des 25 %, et ici vous avez la comparaison pour comprendre aussi un petit peu les évolutions depuis l'opposabilité du document actuel, y compris sur celui qui a été retravaillé et sur celui qui est un peu repris par rapport à ce P.A.D.D. réactualisé ce soir.

Donc, ici vous aviez le nombre des résidences principales induites par le projet, sur le projet initial opposable c'était 1.480 unités, sur le projet de P.L.U. retravaillé c'était 1.687 unités et sur le P.L.U. projeté on est à 1.767 et cette évolution intervient du fait justement de cette évolution des 25 % Et vous voyez ici aussi les logements sociaux c'était 812, 750 et aujourd'hui on serait comme vous le voyez ici sur 1.760 logements à produire d'ici 2030 avec 883 logements sociaux pour pouvoir être à 25 % en terme de logements sociaux.

Et on est sur un phasage aussi, forcément en terme d'augmentation de population puisque (il y a une coquille ? Ici ? Alors autant pour moi, j'ai oublié de corriger la dernière ligne, je vais la corriger, je vais finir l'exposé). Ici 1680, 878 et 4.159, par contre je ne me suis pas trompé sur les objectifs, la production de ces logements-là, implique forcément une augmentation de la population, ce que l'on souhaite c'est qu'elle soit phasée dans le temps par rapport aux équipements bien évidemment, donc la première échéance serait d'arriver à 2025 à un peu plus de 9.000 habitants et arriver à échéance 2030 à un peu plus de 11.000 habitants mais simplifions 11.000 habitants parce que l'on est pas dans une science exacte. Et là aussi sur cette notion de P.A.D.D., il y avait un objectif de modération de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, il faut savoir que ce projet qui reprend en grande partie le P.A.D.D. initialement, on est sur 29,8 ha de zone d'urbanisation programmée, que vous aurez loisir au moment du zonage, ce sera la prochaine phase de concertation et de validation auprès du Conseil Municipal, nous sommes sur 5,2 ha de possibilité au sein actuellement de notre tissu urbain, ça c'est une donnée qui a été un petit peu réactualisée entre 2015 et 2017 puisqu'il y a eu déjà des constructions qui ont été opérées entre temps et nous sommes sur 11,8 ha de renouvellement urbain qui correspond, je dirais pratiquement essentiellement à la partie de la Grange aux Cercles notamment, puisque c'est le

secteur qui est porté en terme de renouvellement urbain. En terme d'évolution, entre le P.A.D.D. débattu précédemment et celui de ce soir, ce sont les objectifs programmatiques par rapport au texte de loi qui nous contraint à revoir notre portée d'objectifs à échéance 2025 puis 2030 pour rester conforme au texte de loi qui s'impose à nous dorénavant. Je vous laisse peut-être la parole Martine ?

Madame THOMPSON : Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Oui, merci pour cette présentation, mais nous n'avons pas les mêmes données sur le document qui nous a été transmis et les tableaux que nous avons ne sont pas aussi complets que ce que vous nous avez présentés ce soir. Est-ce qu'il serait possible d'avoir ces documents dans leur intégralité ? Parce que l'on a des données beaucoup plus limitées que ce que vous avez présenté en fait.

Madame THOMPSON : Monsieur HAMON, je suis repartie des calculs de ceux que vous avez travaillés pendant le mandat 2014/2017, donc ce sont des chiffres que normalement vous devriez avoir. Et c'est complet il y a juste une ligne que Monsieur RODRIGUES va corriger tout de suite et l'on va vous remettre le tableau sous les yeux, je vais vous expliquer où j'ai trouvé les chiffres. Juste 30 secondes s'il vous plait.

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Ben je vous remercie, mais là on vote un nouveau P.A.D.D. il faudrait que l'on ait de ...

Monsieur LAMOUR : Non on débat.

Monsieur HAMON : Comment ? Oui c'est vrai qu'il n'y a plus de vote maintenant sur le P.A.D.D. depuis quelques années, mais donc on débat sur ce P.A.D.D. et je pense que c'est important que l'on ait l'intégralité de ce que vous avez présenté ce soir. Alors effectivement il y a des données certainement similaires au P.A.D.D. voté en 2015, mais voilà, ce n'est pas le même P.A.D.D. dont il s'agit, je pense qu'il faudrait vraiment que l'on ait toutes les données et en particulier ce que vous avez présenté tout à l'heure sur les réalisations de logements, sur le nombre de logements sociaux, ça on ne l'a pas dans notre note de ce soir. Donc est-ce qu'il serait possible d'avoir ces données-là ?

Monsieur LAMOUR : Elle n'est pas dans la note de synthèse mais on vous a transmis le document du P.A.D.D. qui était téléchargeable, donc...

Monsieur HAMON : Je l'ai, je l'ai sous les yeux...

Monsieur LAMOUR : Et bien alors ?

Monsieur HAMON : Ce n'est pas le même, ça vous voyez ce document-là on ne l'a pas. Il ne figure pas dans notre document.

Monsieur LAMOUR : On vérifie.

Madame THOMPSON : Monsieur HAMON, je vais vous l'expliquer si vous écoutez 30 secondes

Monsieur HAMON : Non, mais moi je veux bien entendre toutes vos explications, je veux juste simplement cette feuille, juste cette feuille, si c'était possible ?

Monsieur LAMOUR : Laissez Madame THOMPSON vous répondre.

Madame THOMPSON : Je peux vous expliquer ? Donc si vous prenez, vous avez eu le document, le P.A.D.D. il vous a été transmis, nous avons eu une commission Urbanisme le 20 juin où nous n'avons eu aucune question, puisque que nous avons un membre de l'opposition excusé, un autre qui était présent vous n'étiez pas présent.

Monsieur HAMON : Tout à fait, d'ailleurs j'ai contacté la responsable de l'Urbanisme en lui disant que je n'avais pas eu connaissance de cette convocation et je lui ai demandé de me faire parvenir une convocation écrite ou alors de me passer un petit coup de téléphone ou de m'envoyer un petit texto.

Monsieur LAMOUR : Vous êtes le seul à ne pas avoir eu cette convocation apparemment.

Madame THOMPSON : Je vais vous demander de prendre le document du P.A.D.D. vous devez l'avoir ? Vous prenez page 29 du P.A.D.D., on va regarder donc sur ce que l'on a travaillé, dans le tableau, on va partir sur la dernière colonne 2025/2030 ce sera plus simple pour s'y retrouver. 11.012 habitants prévus en 2030 sur le P.A.D.D. que l'on débat ce soir, est-ce que vous le voyez Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Tout à fait, je l'ai sous les yeux.

Madame THOMPSON : D'accord, le cumul de logements toujours sur le P.A.D.D. sur lequel on débat, 4.159.

Monsieur HAMON : Je confirme.

Madame THOMPSON : Vous l'avez également, donc nous sommes d'accord, donc là ce que l'on a simplement retravaillé c'était une présentation comparative sur ces éléments-là, je vais passer sur la ligne qui est au-dessus, je suis repartie de vos chiffres qui ont été donnés dans les commissions et notamment en commission Urbanisme, je crois que c'était en octobre 2016, où vous nous aviez annoncé, je reprends votre tableau : 1.687 nombre de résidences principales, 750 logements sociaux et on arrivait à un taux de 22 % donc un total de population de 10.798. Alors peut être que dans votre mémoire vous pensez au P.A.D.D. que vous avez initialement voté, que j'ai également sous les yeux, sur lequel vous étiez parti sur la base donc de 20 % de logements sociaux et vous étiez parti sur l'idée que cette exigence serait sur 2040, qui était une exigence plutôt utopique. Donc effectivement, là, ça doit vous surprendre ces chiffres-là. Mais le P.L.U. que vous avez retravaillé dans votre équipe c'est donc la deuxième ligne. Je suis prête à répondre à vos questions.

Monsieur LAMOUR : Vous avez les chiffres dans le P.A.D.D., on vous a juste mis la comparaison avec le P.A.D.D. antérieur, ce soir, mais sinon ce sont les mêmes chiffres que vous avez dans le P.A.D.D. que vous avez reçu.

Monsieur HAMON : D'accord, donc les chiffres qui ont été corrigés tout à l'heure par Monsieur RODRIGUES, est-ce que l'on peut les affiner, tout de suite est-ce que l'on peut réactualiser les chiffres parce qu'il y avait une petite erreur.

Monsieur LAMOUR : C'est fait.

Monsieur HAMON : C'est fait ? Et de là où nous sommes j'ai du mal à lire P.L.U. proposé donc nombre de résidences principales, donc là on est sur la première colonne 1.480 c'est ça ?

Madame THOMPSON : Je vais vous lire les chiffres si vous voulez ça va peut-être effectivement faciliter.

Monsieur HAMON : Moi ce que je voudrais simplement, c'est, est-ce que l'on peut avoir juste ce document que nous n'avons pas, qui est synthétique ?

Monsieur LAMOUR : On va vous le transmettre.

Monsieur HAMON : D'accord, merci Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Mais il ne fait pas partie du document du P.A.D.D. puisque c'est la comparaison avec l'ancien P.A.D.D.

Monsieur HAMON : Là, c'est un petit peu plus net, effectivement on voit mieux, merci.

Monsieur LAMOUR : Voilà, donc si vous souhaitez avoir la comparaison, il n'y a pas de souci on vous la transmettra. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur GAMACHE, Monsieur SCHERCHEN comme vous voulez ?

Monsieur SCHERCHEN : Je voudrais évoquer un problème que nous avons, j'habite depuis de nombreuses années sur le quartier de Guiperreux et ça n'étonnera personne quand je dirai que l'on manque cruellement de développement économique, est-ce qu'il est prévu dans les futures réunions d'évoquer ce cas ?

Monsieur LAMOUR : Toutes les questions sont abordables. Maintenant, vous savez le développement économique de la commune est une compétence qui relève maintenant de l'Agglomération, alors tout dépend ce que l'on appelle le développement économique, si c'est du commerce, ce n'est pas la même chose que si c'est de l'industrie ou des services, je ne vous cache pas que LONGPONT-SUR-ORGE n'intéresse pas beaucoup l'Agglomération en ce qui concerne le développement économique, ils sont plus préoccupés par l'ancienne base aérienne, mais sur tout ce qui est commerce, etc... C'est un sujet sur lequel on peut réfléchir dans des réunions prochaines.

Monsieur SCHERCHEN : Monsieur le Maire, vous n'ignorez pas que sur Guiperreux, peut être également sur toute la commune, il y a nombre de personnes âgées qui ne conduisent plus ou qui ne conduisent pas ou d'autres personnes qui auraient bien besoin d'avoir au minimum une petite supérette, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Monsieur LAMOUR : Le projet est relancé de la supérette à l'entrée de Guiperreux.

Monsieur GAMACHE : Juste deux petites remarques, une par rapport à l'orientation sur le traitement qualitatif des entrées de ville du territoire, ce point est traité uniquement en termes de mobilier, affichage etc... Mais pas en terme d'Urbanisme et je pense en particulier à, on l'a évoqué tout à l'heure, la Grange aux Cercles, la requalification à mon avis nécessaire, (ce que j'avais prévu dans mon programme enfin peu importe), qui est nécessaire de cet axe et je pense que ça mériterait un point

particulier dans le P.A.D.D., et deuxième remarque c'est une question de sémantique à plusieurs reprises dans le document, on parle de nouveaux quartiers, je voudrais bien que vous me rassuriez quand vous dites « nouveau quartier », c'est « nouveau programme » dans ce cas-là ça va, parce que en fait je crois que c'est le problème de LONGPONT-SUR-ORGE c'est qu'il y a trop, enfin trop de quartiers, ce n'est pas qu'il y a trop de quartiers, c'est le problème de ces quartiers qui ne sont pas reliés, non pas au sens physique, pas reliés et intégrés, il manque d'intégration des quartiers, je crois que c'est ça le gros problème en fait de LONGPONT-SUR-ORGE. Rassurez-moi vous n'allez pas créer un quartier supplémentaire qui va être une partie encore à part de LONGPONT-SUR-ORGE ?

Monsieur LAMOUR : Un quartier souterrain peut-être, je ne sais pas, comme à Montréal, non effectivement en terme de sémantique le quartier n'est peut-être pas très bien choisi, de toute façon, on ne peut plus construire sur les terres agricoles et naturelles donc les quartiers sont ce qu'ils sont actuellement et il n'y en aura pas d'autres effectivement, sur le premier point vous avez parfaitement raison. Sur la R.N. 20, ça va un tout petit peu plus loin que le mobilier urbain et les petites fleurs à l'entrée, c'est toute une requalification qui est en route et qui d'ailleurs va être travaillée avec le syndicat de la R.N 20 qui vient de nommer un architecte conseil, qui devra être de toute façon consulté par la commune dans l'élaboration du P.L.U., tout ça pour assurer bien sûr une cohérence de ce que l'on espère enfin d'un boulevard urbain. Oui, Martine ?

Madame THOMPSON : Juste une précision sur le terme quartier, c'est un terme qui est utilisé au niveau sociologique, dans ce cas-là on parle de vie de quartier. Donc effectivement il faut faire des petits problèmes de vocabulaire on ne met pas tous les mêmes choses derrière les mots.

Monsieur LAMOUR : On peut corriger. Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Oui, merci Monsieur le Maire, donc des remarques globales sur l'ensemble du projet, l'augmentation de l'objectif de production de logements sociaux rend l'équation encore plus difficile à résoudre qu'avant, il est bien regrettable que les perturbations que nous avons subies ces dernières années nous aient empêchés de mener le P.L.U. à terme, alors que l'objectif était à cette époque d'uniquement 20 %. Les objectifs triennaux auraient certes augmenté, mais au moins la planification à long terme ne nous aurait pas entraînés sur la pente que vous êtes en train de prendre, chacun jugera si vous êtes enthousiasme, contraint ou indifférent à ce qui se passe, chacun jugera. Je remarque que vous proposez de reporter à une période plus lointaine la construction du plus grand nombre de logements, là je pense que l'on parle des abords de la nationale 20, vous l'avez citée, il y a un instant la requalification de la R.N 20, c'est une bonne chose car cela nous laissera la possibilité de rectifier le tir et de revenir à des quantités plus acceptables au cas où la réglementation changerait. Ce que je l'espère vous appelez comme nous de nos vœux. J'attire votre attention sur la logique que nous avons mise en œuvre ne pas dépasser les 33 % de logements aidés tout spécialement dans les grandes zones. Je ne sais pas quelle solution nous aurions nous mêmes élaborée face à une nouvelle donne de 25 % mais il me semble que nous aurions sérieusement envisagé de multiplier le nombre de zones plus petites dont peut être certaines entièrement sociales, dont les plus grandes, c'est-à-dire plus de 50 logements avec un tiers de logements sociaux maximum. Ça signifierait bien sûr, une consommation supplémentaire d'espaces et c'est bien là que je veux en venir, cela aurait permis de mettre face à face les différents services de l'État pour mettre au jour les incohérences entre les exigences extrêmes et contradictoires des lois successives dont nous avons connu le paroxysme avec Madame DUFLOT. Fort heureusement l'État a fait marche arrière. Avez-vous exploré cette piste d'une consommation supplémentaire d'espaces raisonnables mais logiques pour garder une qualité des lieux de vie tout en répondant à l'augmentation de l'objectif ? Pour revenir plus en détail sur les cartes, je remarque 2

zones non bâties que nous voulions préserver car en continuité des zones fortement sollicitées sont promises à la construction de votre projet, il s'agit de l'espace central de l'actuelle zone destinée à de l'activité entre la rue de la Tourelle et la R.D446 et la zone des Hauts Buarts que votre P.L.U. de 2014 appelle Hauts Buarts Nord, au contraire la zone des Douvières reste non constructible dans votre proposition, j'aimerais, bien sûr, préserver toutes ces zones de l'urbanisation mais s'il faut absolument choisir l'une ou l'autre je le ferai sur certains critères, j'aimerais connaître les vôtres pour ce choix alors que vous nous aviez tellement reproché d'urbaniser uniquement le nord de la Commune ? Un petit point supplémentaire, c'est sur l'abandon de la surface commerciale que nous avons envisagé sur les bords de la Nationale 20, c'est-à-dire l'implantation de LIDL, je trouve regrettable que vous stoppiez ce projet, comme vous me l'avez confirmé il y a quelques jours, c'est un projet qui était porteur d'emplois, de mémoire 45 emplois en C.D.I., c'était aussi générateur de ressources fiscales pour la commune, vous l'avez bien dit la priorité de la Communauté d'Agglomération n'est pas de développer l'activité économique sur LONGPONT-SUR-ORGE ils ont bien d'autres projets sur le secteur de la Croix Blanche et de la Z.A.C VAL VERT, néanmoins, nous devons offrir à nos concitoyens des perspectives commerciales qui me semblent être d'un bon rapport, voilà, je pense que la libre concurrence face à Intermarché n'aurait pas nuit à ce dernier et aurait permis à des gens de conditions modestes de faire leurs courses et leurs achats, je dirai d'une manière qualitative, je pense que vous connaissez le... Vous n'avez peut-être pas eu l'occasion de visiter le LIDL d'Arpajon, mais c'est un magasin qui propose des produits de qualité, je ne suis par actionnaire de LIDL bien évidemment, mais des produits de qualité à un tarif tout à fait compétitif et décider comme ça, je dirais d'une manière péremptoire d'annuler ce projet me semble une erreur regrettable.

Monsieur LAMOUR : Bien, ça n'a pas de rapport avec le P.A.D.D., mais je vais vous répondre quand même. Il y a quand même une petite contradiction c'est que tout le monde souhaite des petits commerces et dès qu'il y a une enseigne qui s'installe on lui ouvre les bras et donc, moi je veux bien que l'on réclame des petits commerces dans les quartiers et puis en même temps on installe des LIDL, des INTER, des CARREFOUR où tout le monde va et c'est comme ça qu'il n'y aura plus de petits commerces, c'est la première réponse. Sur la consommation d'espaces, non il n'y a pas de possibilité de consommation d'espaces et heureusement, qu'il n'y en a plus, parce que la consommation d'espaces en dehors du fait qu'un jour en Ile de France on aura peut-être des problèmes pour se nourrir tellement on aura grignoté des terres agricoles et le deuxième point c'est que la consommation d'espaces c'est antinomique avec le développement durable et l'écologie, la consommation d'espaces c'est des logements qui consomment plus d'énergie, c'est des déplacements qui augmentent donc le temps est un peu révolu effectivement des grandes zones pavillonnaires où la banlieue s'étendait, s'étendait à l'infini. Vous nous dites que l'on vous a reproché plein de choses sur l'organisation du Nord de la commune etc... On apprend de nos erreurs, on a fait des erreurs pendant la période de 2008/2014, nous avons appris de nos erreurs, nous avons appris de votre expérience, c'est ce que j'ai dit en introduction, nous avons pris ce qui nous paraissait intéressant dans votre projet de P.L.U. et c'est dans cette démarche que l'on s'inscrit. Enfin, sur la R.N 20, oui il va falloir accélérer la construction sur celle-ci, si nous voulons enfin avoir un bus en site propre. Le Syndicat des transports d'Ile de France est très clair, tant qu'il n'y aura pas assez de densité sur la R.N. 20, il n'y aura pas de bus en site propre. Et tant qu'il n'y a pas de bus en site propre, cet axe routier deviendra un enfer, qui l'est déjà mais qui va le devenir un peu plus. C'est pour ça qu'il nous paraît important, ces projets qui étaient sur la R.N 20, qui étaient à très long terme, à 10, 15 ans de les remonter à horizon 5 ans pour permettre enfin que ce projet de R.N 20 voit le jour. Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions, je laisse la parole à Monsieur FACCHIN.

Monsieur HAMON : Je voudrais juste vous répondre Monsieur LAMOUR, vous avez parlé de développement durable est-ce que vous pouvez nous dire en 10 points votre vision collective du développement durable sur la commune et sur des exemples précis, sur des points précis, en 10 points quel est votre vision du développement durable de la commune, s'il vous plait ?

Monsieur LAMOUR : J'ai 4 heures pour plancher ? Non ça se passe comment ? En quelques points, notre vision du développement durable sur la commune c'est l'éco quartier de Biron, voilà, ça c'est un exemple de développement durable. Notre exemple de développement durable c'est ce que nous avons présenté hier en réunion publique c'est le projet du S.I.V.O.A sur le parc des Échassons. C'est à la fois essayer de conserver, parce que l'on a tous en tête, essayer de conserver cette image de LONGPONT-SUR-ORGE qui a ce côté village et qui gardera toujours ce côté village parce que justement on a 55 % des espaces qui vont rester naturels et agricoles, et il n'y a pas beaucoup de commune qui sont dans ce cas-là. C'est ça mais c'est aussi, accueillir des nouveaux habitants, ne serait-ce qu'aussi que pour avoir quelques rentrées fiscales parce que je ne vous cache pas que ce n'est avec l'impôt économique que l'on va vivre mais c'est également arriver à des constructions basse consommation d'énergie, etc... Et ce n'est pas par l'étalement urbain que l'on arrive à ça, et tous les projets urbains qui sont menés actuellement, alors ça ne veut pas dire des tours de H.L.M de 10 étages, ça veut dire du petit collectif, ça veut dire des maisons individuelles rénovées, etc... Voilà notre vision du développement durable à LONGPONT-SUR-ORGE, ce n'est pas en 10 points, je suis désolé, oui et ben écoutez c'est déjà pas mal. Monsieur FACCHIN ?

Monsieur FACCHIN : Oui merci, pour compléter les réponses, Monsieur HAMON, vous avez demandé en fait les pourcentages, par quel miracle est-ce que l'on arrivait à atteindre les 25 % ? En fait il n'y a pas de miracle, dans votre échancier vous commenciez effectivement à 30 %, vous aviez des opérations à 33 %, des opérations à 50 % et des opérations à 100 %, la majorité des opérations était entre 30 et 33 %, voilà, pour atteindre en fait 25 % sur l'échéancier, sur les mêmes durées, il faut effectivement monter ce taux et nous oscillons entre 25 et 40 %, donc on passe de 33 à 40 % à peu près et parfois on arrive à descendre à 25 % notamment sur les opérations à très long terme, c'est-à-dire qu'il y a un moment où il faut converger vers les 25 % et donc on fait plutôt 40, 45 % au début pour descendre jusqu'à 25 %, d'ailleurs pas 45 % excusez-moi puisque le maximum c'est 39 pour être précis. Il y a un 2^{ème} point qui est important à comprendre aussi, c'est que l'on a gardé des densités sur les grandes opérations de l'ordre de celles des Folies, notamment sur la zone N. 20, on a inscrit à 35 logements hectare ce qui fait des choses tout à fait acceptables et agréables à vivre, voilà. On a réellement pris l'échéancier que l'on a trouvé en arrivant en fait dans la mairie, on a revu un petit peu les ordres en fonction des échéances et de ce que Monsieur le Maire a présenté et on a augmenté le taux simplement pour atteindre les 25 %, il n'y a pas d'autres opérations que celles-ci.

Monsieur LAMOUR : Là aussi, nous avons appris de l'expérience, puisque vous remarquerez qu'il n'y a plus d'opérations à 50 % de logements sociaux, mais quand vous dites que vous vous proposiez 30 % maximum, ça ne peut se faire que si dans d'autres zones on fait 100 %, ce que vous avez fait d'ailleurs. Donc, nous notre politique c'est plus de zone à 100 % sauf si c'est 20 à 30 logements, mais pas comme Guayère 114 logements 100 % social, ça non. On a plus d'opérations qui sont à 50 % et on oscille entre 35, 40 % comme vous l'expliquait Alexandre.

Monsieur FACCHIN : Excusez-moi, juste pour être précis il reste 2 zones, les mêmes que vous. C'est les requalifications Gaudrons et Grotteau pour les requalifier, si on souhaite le faire un jour, il faut laisser à 100 %.

Monsieur HAMON : Merci Monsieur.

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON ?

Monsieur HAMON : Merci Monsieur LAMOUR de vos explications. Tout simplement je constate que vous vous améliorez avec l'âge et je m'en félicite et vous vous êtes fortement inspiré de notre P.L.U., ce dont je me félicite également. Il faut simplement être conscient que nous avons respecté le P.L.U. que Madame ANTONETTI et votre équipe de l'époque avez voté donc en janvier 2014. Vous aviez prévu sur le P.L.U. de la commune des secteurs à 100 %, donc de toute façon nous n'avions pas de possibilité d'y déroger, nous avons respecté ce projet en essayant d'en faire toujours le plus qualitatif possible. Vous évoquez les 114 logements de Biron et il ne faut pas oublier que ça va de paire avec une maison médicale avec une dizaine ou une douzaine de professionnels ce dont vous ne pouvez que nous féliciter aujourd'hui puisque je vous rappelle Monsieur LAMOUR, dans 5 mois nous n'aurons plus de médecin sur la commune. Donc je vous alerte, je vous dis Monsieur LAMOUR mettez-vous au travail, nous avons trouvé des..., voilà je suis heureux de vous faire rire, nous avons trouvé des professionnels, est-ce que l'on peut continuer ou est-ce que mes propos dérangent ?

Monsieur LAMOUR : Continuez.

Monsieur HAMON : Nous avons trouvé des professionnels de santé, nous avons trouvé des Kinés, une infirmière, une ostéopathe, je vous invite à mettre les bouchées doubles Monsieur LAMOUR, pour trouver des médecins. Chose qui n'est pas facile je vous le concède, mais trouvez nous des médecins Monsieur LAMOUR pour la mise en place de la maison médicale, je crois de mémoire en début 2018.

Monsieur LAMOUR : On va demander à Michael PAGE. Est-ce qu'il y a d'autres éléments, on a avancé sur le médecin et vous aviez tout sauf les médecins généralistes. Et sur ce sujet-là on a avancé, c'est ça qui est dur à trouver. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce P.A.D.D. ? Donc on prend acte qu'il a été présenté au Conseil Municipal et je vous remercie Monsieur GRÉGOIRE pour la présentation, RODRIGUES, pardon excusez-moi, excusez-moi, je suis désolé, je ne suis pas sûr que je m'arrange avec l'âge.

IV – TARIFS DES PRESTATIONS MUNICIPALES DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE POUR LA SEMAINE DU 3 AU 7 JUILLET 2017 –

Rapporteur Charlene BADINA.

Madame BADINA : Actuellement, tous les tarifs pour le périscolaire sont sur la base de forfait mensuel et à partir de 3 jours dans le mois on applique le forfait mensuel, la difficulté étant que le forfait mensuel que l'on applique actuellement il perd un peu son sens en juillet, puisqu'en juillet nous n'aurons qu'une seule semaine de périscolaire. Nous proposons donc pour le mois de juillet d'appliquer au prorata du nombre de jours où il y aura effectivement école et donc de diviser le forfait par 4 et pour rester cohérent avec le forfait journalier pour ceux qui laisseraient l'enfant moins de 3 jours dans le mois d'appliquer ce même prorata et en fait de diviser tous les tarifs des autres mois par 4 pour le mois de juillet.

Monsieur LAMOUR : Avez-vous des questions ?

VOTE : Pour les tarifs des prestations municipales dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune pour la semaine du 3 au 7 juillet 2017, **à la majorité absolue.**

V – RYTHMES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2017/2018 – Rapporteur Charlène BADINA.

Madame BADINA : Suite à l'annonce qui avait été faite par Monsieur MACRON d'une possibilité de retour dès la rentrée 2017, à une semaine de 4 jours, pour les communes qui le souhaitaient, un sondage a été lancé auprès des parents des élèves de la ville de LONGPONT-SUR-ORGE, donc on a eu pas mal de retours surtout en maternelle où il y a eu 80 % des parents qui ont répondu, on n'est à 51 % en élémentaire et les parents se sont prononcés majoritairement pour un retour à 4 jours avec le mercredi sans école, donc 75 % des parents ont fait ce choix en maternelle et 67 % en élémentaire. Suite à ça, nous avons donc provoqué une commission scolaire élargie, avec les élus, les représentants des parents d'élèves et les directeurs, suite aux remarques et aux souhaits des parents d'élèves et aux remarques qu'ont pu nous faire l'opposition lors de cette commission, nous avons un peu changé les propositions que nous faisons, donc notamment les enfants auront maintenant le choix après l'école entre l'étude et le périscolaire, ce qui n'était pas forcément le cas au début. À part ce point nous revenons à ce qui était proposé avant le passage à 4 jours ½.

Donc suite à cette commission, puisque la demande doit émaner des conseils d'écoles, les 5 écoles ont provoqué des conseils d'écoles extraordinaires pour voter ce retour à 4 jours, donc les 5 conseils d'écoles ont voté pour un retour aux 4 jours, nous avons donc remis le 26, le dossier de demandes de dérogations au D.A.S.E.N (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) le lendemain le décret tant attendu paraissait et le 3 juillet nous avons reçu une réponse favorable du D.A.S.E.N.

Suite à ça, nous pouvons donc dès la rentrée 2017 retourner à une semaine de 4 jours avec un mercredi sans école. Concrètement, les enfants auront école les :

- Lundi,)
- Mardi,) de 8 h 30 à 11 h 30 puis de 13 h 30 à 16 h 30
- Jeudi,)
- Vendredi.)

Il y aura un temps de goûter de 16 h 30 à 17 h 00, puis au choix étude ou périscolaire pour les élémentaires, sauf le vendredi où nous allons garder, ça ne s'appellera plus des N.A.P ce seront des ateliers mais qui seront sur le même principe puisque c'est quelque chose qui était positif dans la réforme autant le garder, donc le vendredi il n'y aura pas étude mais il y aura des ateliers équivalents aux N.A.P de 17 h 00 à 18 h 00. Voilà, est-ce que vous avez des questions sur ce point ?

Monsieur LAMOUR : Madame GREINER ?

Madame GREINER : Rassurez-vous ce soir je ne vais pas être enquiquinante, je voulais juste publiquement et au nom de tout notre groupe vous remercier d'avoir pris le temps de lire nos réflexions et d'avoir pris en compte nos arguments pour modifier votre projet. Donc voilà, c'est du vrai travail effectivement d'opposition constructive et pour le coup on voulait vous remercier publiquement. Juste peut être préciser comme on l'avait dit à la commission et peut être dans cette délibération, je ne sais pas si c'est judicieux ou pas mais que les N.A.P du coup deviendront payantes, dans cette délibération-là.

Monsieur LAMOUR : Oui on peut le rajouter, je ne sais pas si c'est le lieu d'une délibération, mais oui, d'accord. Oui merci Madame GREINER, on s'améliore en vieillissant. Non ce ne sont plus des N.A.P mais des ateliers je ne sais pas comment, mais d'accord.

Monsieur HAMON : Merci Monsieur LAMOUR, je parlerai au nom de Madame POULIQUEN qui a communiqué avec votre équipe pour dire que nous nous associons à votre projet, nous le soutenons totalement.

Monsieur LAMOUR : Je vous remercie également de votre façon constructive de discuter quand les sujets concernent l'intérêt général et notamment les enfants. On peut passer au vote.

VOTE : Pour les rythmes scolaires pour l'année 2017/2018, **à la majorité absolue.**

VI – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PÔLE CULTURE – ENFANCE – LOISIRS – Rapporteur Charlene BADINA.

Madame BADINA : Donc on avait déjà voté un règlement intérieur au précédent Conseil Municipal du fait notamment du point que nous venons de voter. Ce règlement intérieur doit être un petit peu modifier, la principale modification va donc porter sur le mercredi puisqu'avant nous avions périscolaire le mercredi après-midi, ce jour devient maintenant une journée de centre de loisirs complète, donc c'était la principale modification qui nous amène à revoter le règlement intérieur ce soir. Nous en avons profité pour inclure d'autres modifications qui avaient pu ressortir aux commissions ou aux commissions élargies. Nous avons retravaillé sur le délai auquel il faut prévenir pour les repas annulés, nous passons de 20 jours (revenir le jeudi de la semaine précédente de 10 jours la semaine concernée), donc la formulation est compliquée ça va mieux avec un petit exemple, mais en gros ce n'est pas la semaine précédente c'est celle d'avant et le jeudi au plus tard. Suite à la commission que nous avons eu jeudi dernier il y avait eu plusieurs remarques principalement sur la forme donc notamment la fin du périscolaire que nous indiquons à 18 h 50 avec une tolérance jusqu'à 19 h 00 qui n'apparaissait pas partout, donc on a pas eu le temps pour le Conseil de vous rééditer, de le remettre à jour, mais dans la version que l'on mettra en ligne, partout on met 18 h 50 on rajoutera bien la note précisant qu'il y a une tolérance jusqu'à 19 h 00 et je pense que c'est tout.

Monsieur LAMOUR : Madame GREINER ?

Madame GREINER : Du coup, dans la délibération il y a écrit « cette nouvelle version tient également compte des réserves », donc je vous demanderai si vous l'acceptez de mettre de « certaines réserves » puisque toutes n'ont pas été prises en compte, c'est d'ailleurs pour cela que nous maintiendrons notre vote contre parce que toutes les réserves et notamment par rapport à la restauration n'ont pas été entendues. À ce propos, Madame MAILLART m'a chargée de reposer sa question de la dernière fois : « est-ce que pour les agents de la commune et la crèche municipale ils sont contraints au même règlement et dans les délais d'annulation et dans l'obligation de présenter un certificat médical pour ne pas être facturés ? »

Madame BADINA : En fait il y a 2 types d'agents qui sont concernés, il y a ceux qui travaillent effectivement dans la cantine et qui eux à partir du moment où ils y travaillent, ils y mangent donc là il n'y a pas vraiment de question parce que s'ils ne sont pas venus travailler c'est qu'ils sont malades. Votre employeur normalement vous lui fournissez en cas d'arrêt maladie un justificatif à priori. Pour

les agents en fait le fonctionnement est à priori plutôt l'inverse c'est plutôt qu'ils doivent prévenir qu'ils vont venir manger à la cantine pour avoir un repas.

Madame GREINER : Du coup j'imagine qu'ils doivent prévenir au moins 10 jours à l'avance, parce que si l'on ne peut pas modifier, annuler des repas dans les 10 jours, on ne peut pas en rajouter sinon ce n'est pas cohérent. De toute façon ça veut dire qu'ils devraient être contraints à la même obligation : 10 jours avant soit de savoir qu'ils vont manger et s'ils sont malades dans ce cas ils ne peuvent pas prévenir au bout de la 3^{ème} fois dans le mois, tout est facturé, enfin voilà, c'était la question qui avait été posée et qui est remise aujourd'hui à l'ordre du jour.

Monsieur LAMOUR : 2 catégories d'agents ce que vous explique Charlène, il y a ceux qui mangent systématiquement à la cantine et ceux qui viennent 1 fois tous les 6 mois ou tous les 2 mois ou 1 fois comme ça, en passant. Mais globalement, les agents qui sont habitués et qui viennent tous les midis et puis ceux qui effectivement disent une fois de temps en temps et bien tel jour je viendrai manger, on peut rajouter qu'ils préviennent 10 jours avant c'est possible.

Madame GREINER : Ces cas de figure là, c'est la même chose pour les enfants, c'est-à-dire qu'il y a 80 % des enfants qui sont inscrits à l'année et du coup, c'est exactement la même chose en fait, le fonctionnement est le même. Et ensuite est-ce que vous avez pu établir au niveau des repas qui n'avaient pas été pris si ça concernait que des enfants ou pas ?

Monsieur LAMOUR : On part sur un nombre d'enfants qui est un peu plus conséquent que le nombre d'agents c'est quand même la petite différence.

Madame GREINER : En terme de pourcentage le nombre de repas gaspillés il est de l'ordre de 1,5 % à peine donc ce n'est pas. Oui mais ça c'est le débat de la dernière fois, on ne va pas le refaire, juste pour dire que par rapport à ça on maintiendra nous notre vote contre le règlement.

Monsieur LAMOUR : Je comprends. On passe au vote ?

VOTE : Pour approbation du règlement intérieur du pôle culture – enfance – loisirs, **à la majorité absolue.**

5 CONTRES : M. Patrick GAMACHE, Mme Viviane GREINER, M. Erick FAUVEL, Mme Sophie MAILLART, M. Jean-Jacques SCHERCHEN

VII – TARIFS DES PRESTATIONS MUNICIPALES DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 –

Rapporteur Charlène BADINA.

Madame BADINA : Dernier point du soir, il découle également du passage à la semaine de 4 jours puisque les tarifs que nous avons voté au dernier Conseil sont en fait impactés par ce passage à 4 jours, donc il y a 2 catégories d'impacts en fait, il y a le mercredi qui était en fait ½ journée de périscolaire qui devient une journée complète de centre de loisirs, il n'y aura plus de tarif mercredi après-midi mais on appliquera le mercredi le même tarif que l'on applique pendant le centre de loisirs des vacances puisque c'est la même chose, une journée complète avec le repas et le goûter, l'autre impact concerne le complément d'étude puisque les enfants qui allaient à l'étude puis au périscolaire payaient le forfait étude et par-dessus ne payaient pas le forfait périscolaire complet mais le complément qui manquait pour aller jusqu'à 19 h 00. Vu que l'étude va finir plus tard, il n'y a plus

qu'une heure de périscolaire pour compléter, donc là aussi, le forfait complément étude a été remis au prorata du nombre d'heures qui restent et a donc un peu diminué. Avez-vous des questions ?

Monsieur LAMOUR : Pas de question, on passe au vote.

VOTE : Pour les tarifs des prestations municipales dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune pour l'année scolaire 2017/2018, **à la majorité absolue.**

VIII – VOTE DES TARIFS D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 – Rapporteur Muriel DELECOURT.

Madame DELECOURT : Lors du conseil municipal du 31 mai 2017, les informations relatives aux réductions à appliquer sur les tarifs n'ont pas été retranscrites dans la délibération n° 049/2017 c'est pourquoi il vous est proposé la modification suivante :

« Ces tarifs sont trimestriels. Une année scolaire équivaut à 3 trimestres. Une réduction de 20% à partir du 2ème participant d'une même famille sera appliquée.

Les élèves instrumentistes pratiquant la formation musicale à l'extérieur avec une attestation se verront appliquer un tarif HC 3. À partir du moment où ils font une pratique d'ensemble, le tarif CURSUS C 1-2-3 est appliqué.

Dans le cas de la pratique de 2 instruments en cursus, on appliquera un tarif CURSUS C 1-2-3 avec toutes les pratiques collectives, plus 50% d'un tarif HC 3.

Dans le cas de la pratique de 2 instruments hors CURSUS, on appliquera le tarif HC, suivant le temps de cours, avec un abattement de 20% pour la pratique du second instrument.

Les frais de dossiers seront fixés à 5,00 € et à 3,00 € de photocopies. »

Monsieur LAMOUR : Est-ce qu'il y a des questions ?

VOTE : Des tarifs d'inscription à l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2017/2018, **à la majorité absolue.**

Monsieur LAMOUR : Avant de passer aux questions diverses, j'informe le Conseil Municipal qu'une procédure est engagée pour mettre fin au détachement de la Directrice Générale des Services et que cette prise d'effet des décharges de fonctions est prévue pour le 1^{er} octobre 2017. Y a-t-il des questions ?

Monsieur HAMON : Oui, Monsieur LAMOUR, et bien écoutez je suis assez déçu de cette décision, nous avons fait toujours le choix et la priorité en occultant systématiquement et en ne cherchant même pas à savoir les orientations politiques des agents et à fortiori des catégories A et des hauts fonctionnaires en particulier de la D.G.S. donc je déplore que vous ayez fait le choix malheureusement comme votre ancienne Maire Madame ANTONETTI de prioriser, enfin j'espère me tromper mais malheureusement vous avez fait le choix je dirais de ne pas prendre en compte la compétence et de choisir d'autres critères que j'aimerais connaître, Madame la Directrice Générale des Services a toujours travaillé loyalement, dans l'intérêt de la commune, dans l'intérêt de ses agents et vraiment c'est quelque chose que je déplore, c'est dur de trouver un Directeur Général des Services ou une Directrice Générale des Services compétente, désintéressée, avec le seul souci du bien de la

collectivité, donc vraiment je suis très déçu de cette orientation, malheureusement elle n'est pas rare quand on voit comment fonctionne les gens de votre parti politique qui est le parti de gauche, qui est quelque chose, malheureusement j'ai le regret de le dire, c'est un parti sectaire, malheureusement on retrouve aujourd'hui les dérives que nous avons connu de 2008 à 2014 et vraiment je le regrette Monsieur LAMOUR. Maintenant, vous avez peut-être d'autres éléments à nous expliciter et je les attends volontiers.

Monsieur LAMOUR : Je ne vais pas faire beaucoup de commentaires, mais Monsieur HAMON parfois avant de parler vous devriez attendre un tout petit peu, il ne s'agit absolument pas d'une décision politique et vous serez même extrêmement surpris de l'étiquette politique de la nouvelle Directrice Générale des Services que nous allons recruter.

Monsieur HAMON : Vous en avez trop dit ou pas assez Monsieur LAMOUR, allez-y.

Monsieur LAMOUR : Vous verrez bien quand elle arrivera, mais vous serez extrêmement surpris et vous savez le parti de gauche sectaire c'est habituel, ça fait partie de votre rhétorique bon, mais je ne m'étendrai pas sur cette décision, cette décision qui a été prise dans l'intérêt du service mais qui n'a absolument pas été prise pour des raisons politiques et oui je le dis Madame LOWCZYK a été parfaitement loyale et est un agent parfaitement loyal. Je le dis, mais je ne tiens pas à m'étendre sur les raisons de cette décision qui est liée également à la réorganisation des services. Mais encore une fois rendez-vous quand arrivera la nouvelle Directrice Générale des Services, je pense que l'on se repassera la bande.

Monsieur HAMON : Bien, je note quand même que vous avez dit que Madame LOWCZYK avait été particulièrement loyale, bon je vous sais gré de lui rendre cet hommage.

Monsieur LAMOUR : Des questions ?

Bien, je lève la séance et je donne la parole, pardon ?

Monsieur HAMON : Il y a des questions, pardon, j'avais une petite intervention Monsieur LAMOUR, hier midi au restaurant juste en face, j'ai été interpellé par un riverain du Champ de Bataille, qui vous a rencontré et qui s'est plaint à vous des délits d'urbanisme commis sur le Champ de Bataille, vous voyez de quel sujet je veux parler. En gros vous lui auriez répondu, mais Monsieur LAMOUR m'a dit qu'en gros c'était un accord tacite de la majorité précédente, voyez ça avec l'ancien Maire, il a donné son accord en gros vous faites courir le bruit auprès de la population que nous avons des connivences avec des gens qui enfreignent les lois d'urbanisme, je tiens à vous préciser Monsieur LAMOUR, bon déjà j'ai constaté qu'à la fin du repas vous vous êtes approché de nous et vous n'avez pas tenu les mêmes propos devant moi, ce dont je vous remercie, mais sachez que nous avons toujours sanctionné les délits d'urbanisme et nous avons toujours donné instructions à la Police Municipale de sanctionner les délits d'urbanisme. Donc, je vous mets en garde de ne pas laisser penser que nous aurions été complices de ces délits d'urbanisme et que nous aurions laissé faire durant les 3 ans pendant lesquels nous avons exercé les responsabilités et je vous saurai gré de bien vouloir le dire à vos interlocuteurs et de ne pas rejeter la faute sur les autres et en particulier sur vos prédécesseurs. Merci Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : On va être plus précis on me demande comment cela se fait qu'il y a un branchement eau, le branchement eau il faut une autorisation de la mairie ?

Monsieur HAMON : Il n'est pas accordé.

Monsieur LAMOUR : Ah, alors c'est un branchement illégal, vous voulez que l'on parle de BALLAINVILLIERS aussi ?

Monsieur HAMON : Que l'on parle de BALLAINVILLIERS. ?

Monsieur LAMOUR : Je crois qu'il ne vaut mieux pas.

Monsieur HAMON : Que vous parliez de BALLAINVILLIERS. ?

Monsieur LAMOUR : On ne peut pas faire débrancher le branchement qui est sur la commune de LONGPONT, d'après ce que j'ai compris, parce qu'il y a eu des autorisations de données. Voilà.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, sortez-les ces autorisations, moi j'ai signé un document demandant la présence des services de Police et d'E.R.D.F. pour faire couper cette installation, de mémoire elle a été coupée le jeudi, le samedi ces personnes se rebranchaient et criaient haut et fort « De toute façon vous pouvez toujours venir couper on a des centaines de mètres de câbles de toute façon on se rebranchera », mais vous pouvez en parler Monsieur LAMOUR, moi je n'ai jamais, je parle pour moi, jamais donné d'autorisation de branchement en plus pour des gens qui résident sur la commune de BALLAINVILLIERS. Jamais Monsieur LAMOUR entendez bien, jamais et plutôt que de laisser planer la suspicion si vous avez des autorisations, mais montrez les, vous voyez vous êtes encore dans la suspicion pour jeter l'opprobre sur vos prédécesseurs, si vous avez des éléments moi je sais très bien ce que j'ai signé ou pas signé, j'ai signé une demande de coupure de cette installation électrique et certainement pas une autorisation de branchement électrique.

Monsieur LAMOUR : Bon on ne va pas passer la soirée là-dessus je ne jette pas l'opprobre, mais quand un riverain me demande comme que cela se fait qu'il y a l'électricité à tel endroit, l'eau à tel endroit, je ne vais pas lui dire que c'est quand j'étais dans l'opposition que c'est moi qui ait donné l'autorisation, je dis, je ne sais pas, il y a peut-être des autorisations qui ont été données, je n'en sais rien, mais voilà, ce sont des faits, c'est tout.

Monsieur HAMON : Et bien moi je vous dis Monsieur LAMOUR il n'y en a pas eu de ma part en tout cas.

Monsieur LAMOUR : Bon très bien, dont acte.

Monsieur FACCHIN : Il y a un moment où il faut que l'on arrête de tourner en rond. Quand Monsieur HAMON est Maire d'une commune et que la mairie donne l'autorisation à un branchement, ben voilà, il y a quelqu'un à la mairie qui l'a donnée, vous étiez Maire je suis désolé.

Monsieur HAMON : Vous savez comment ça fonctionne Monsieur FACCHIN il y a un document qui apparaît sur votre bureau, on vous demande l'autorisation de raccordement vous la donnez ou vous la refusez, moi je ne l'ai jamais accordée, je l'ai toujours refusée, j'ai même dit au propriétaire de ce

terrain, à cette fameuse dame, que jamais il n'y aurait la moindre autorisation de donnée sur sa parcelle et que la seule issue qui était possible pour elle c'était que nous, commune de LONGPONT-SUR-ORGE rachetions sa parcelle, tout ce que j'ai dit, j'ai jamais donné l'autorisation donc, je vous demande aussi de ne pas mettre un doute et de laisser planer je ne sais pas quelle suspicion ça c'est peut être fait dans le passé mais en tout cas pas avec moi.

Monsieur LAMOUR : Sur le dernier point on est d'accord c'est ce que je lui ai proposé également. Il n'y a pas d'autres questions ? Je lève la séance, dans la salle y a-t-il des questions ?

La séance est levée à 22h11.